

**Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 septembre 2016****Présents et pouvoirs :**

Philippe BEAUMONT, président

Véronique BEAUMONT, trésorière

Mario CLAYE, secrétaire

Philippe PRUVOST

Bernard SAFIN

James COURTEFOIS

Enguerran GILLET, représentant légal d'Arthur GILLET, mineur

Jean-Baptiste CAGNIART, représentant légale de Juliette et de Matthieu CAGNIART, mineur
tous les deux

Pouvoir donné à Philippe BEAUMONT par Mathieu GERMAIN, représentant légal d'Amaury et
d'Arthur GERMAIN, mineur tous les deux

Le quorum de 11 membres étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

1/ Modifications des statuts du Roi Rouge

La séance commence à 20h00.

1/ Augmentation du nombre d'élus au Comité Directeur :

Extrait de l'article 8 Comité Directeur :

Le comité directeur est composé de trois membres élus au scrutin secret pour quatre ans par l'assemblée générale des électeurs tels que définis à l'alinéa 3 qui suit.

Il est proposé d'augmenter de 3 à 5 le nombre d'élus du Comité Directeur et de remplacer cet extrait d'article par :

Le comité directeur est composé de cinq membres élus au scrutin secret pour quatre ans par l'assemblée générale des électeurs tels que définis à l'alinéa 3 qui suit.

Vote : L'augmentation du nombre d'élus du Comité Directeur est adoptée à l'unanimité.



2/ Suppression du renouvellement partiel du Comité Directeur :

Extrait de l'article 8 Comité Directeur :

Le comité directeur se renouvelle par moitié tous les deux ans. Les membres sortants sont rééligibles. Les premiers membres sortants sont désignés par tirage au sort.

Il est proposé de supprimer le renouvellement partiel tous les deux ans et de le remplacer par une élection tous les quatre ans :

Le comité directeur se renouvelle entièrement tous les quatre ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Vote : La suppression du renouvellement partiel est adoptée à l'unanimité.

3/ Création du poste de vice-président :

Extrait de l'article 8 Comité Directeur :

Le comité directeur élit à chacun de ses renouvellements, au scrutin secret, son bureau comprenant au moins son président, son secrétaire et son trésorier, tous choisis parmi les membres élus au sein du comité directeur.

Il est proposé de créer un poste de vice-président et de compléter l'article par :

Le comité directeur élit à chacun de ses renouvellements, au scrutin secret, son bureau comprenant au moins son président, son vice-président, son secrétaire et son trésorier, tous choisis parmi les membres élus au sein du comité directeur.

Vote : La création du poste de vice-président est adoptée à l'unanimité.

4/ Modification du nombre de réunions du Comité Directeur :

Extrait de l'article 9 Réunions et délibérations du Comité Directeur :

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou le quart de ses membres.

Il est proposé de supprimer le renouvellement partiel tous les deux ans et de le remplacer par une élection tous les quatre ans :

Le comité se réunit au moins une fois par semestre et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou le quart de ses membres.

Vote : La modification du nombre de réunions du Comité Directeur est adoptée à l'unanimité.



La séance est levée à 20h20.

Menneville, le 3 septembre 2016

Président
BEAUMONT Philippe
Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Beaumont', written in a cursive style.

Secrétaire
CLAYE Mario
Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Claye', written in a cursive style.